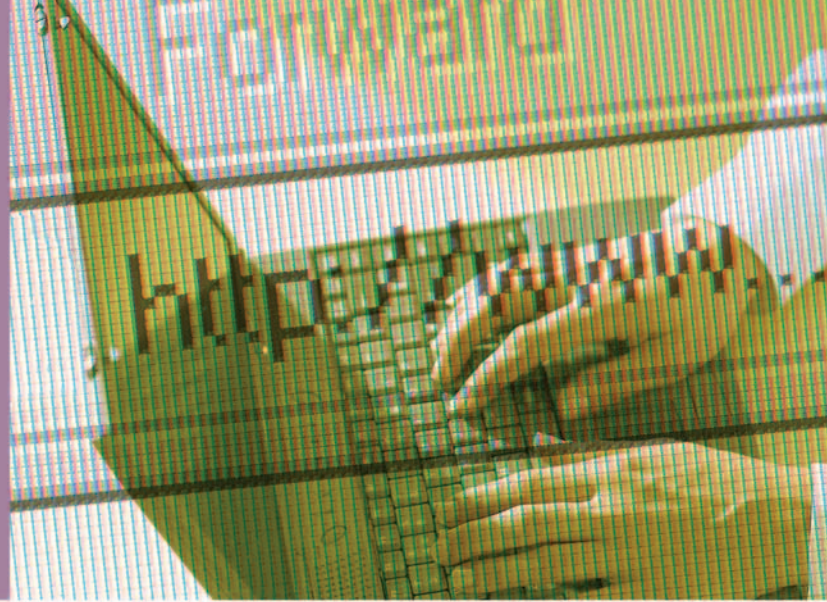


Cours de formation
en ligne pour agents de
marques de commerce

MODULE 2 :
ARTICLE 45

6 octobre au 15 décembre 2008



Ce module sur l'article 45 traitera des principes juridiques qui encadrent les procédures sommaires de radiation d'un enregistrement canadien de marque de commerce.

objectifs d'apprentissage

- Déterminer quand il est opportun de demander l'émission d'un avis en vertu de l'article 45
- Comprendre les règles du jeu, plus particulièrement en ce qui concerne les exigences d'emploi énoncées par la législation applicable
- Bien comprendre les différentes étapes d'une procédure sommaire de radiation
- Préparer la preuve du propriétaire inscrit ainsi que les représentations des parties
- Connaître les circonstances pouvant justifier le non-emploi de la marque de commerce
- Appliquer la jurisprudence pertinente

clientèle

- Agents de marques de commerce stagiaires (au moins 1 an d'expérience)
- Agents de marques de commerce, juristes d'entreprises et avocats qui désirent parfaire leurs connaissances
- Gestionnaires de portefeuilles de marques de commerce qui désirent accroître leur compétence

Cours offert en anglais.

formation en ligne

Ce cours en ligne inclut une série d'exercices pratiques à faire individuellement pendant dix semaines. Des travaux remis à un formateur seront révisés. Les étudiants et les formateurs participeront à un forum de discussion virtuel.

inscription

Veillez acheminer ce formulaire dûment rempli, avec paiement, par la poste ou par télécopieur à :

Institut de la propriété intellectuelle du Canada
60, rue Queen, Suite 606, Ottawa, Ontario K1P 5Y7

Téloc. : 613-234-0671

politique d'annulation

Des frais d'annulation de 50 \$ s'appliqueront aux annulations reçues avant le 19 septembre 2008. Aucun remboursement ne sera émis après cette date. Les substitutions seront considérées.

information

education@ipic.ca / Tél. : 613-234-0516 / www.ipic.ca

cours de formation en ligne pour agents de marques de commerce - module 2 : article 45

FRAIS D'INSCRIPTION

(Veillez cocher)

- Membres :** 550 \$ + TPS = 577,50 \$
- Non-membres :** 750 \$ + TPS = 787,50 \$

CHAMP DE PRATIQUE

(Veillez cocher toutes les cases qui s'appliquent)

- Agent de marques de commerce
- Agent stagiaire
- Juriste
- Parajuriste
- Autre :

**EXPÉRIENCE - DOMAINE
DES MARQUES**

- 1-5 ans
- 6-10 ans
- +10 ans



DÉLÉGUÉ(E) M. / Mme / Dr *(En caractères d'imprimerie)*

Nom _____
 Firme _____
 Adresse de la firme _____
 Ville _____ Prov. _____ Code postal _____
 Tél. _____ Téléc. _____
 Courriel _____

date limite d'inscription : 19 septembre 2008

MODE DE PAIEMENT *(Veillez indiquer)*

NO DE TPS DE L'IPIC R122871148

PAIEMENT TOTAL : _____ \$ **CARTE DE CRÉDIT** **CHÈQUE** (émis à l'ordre de IPIC)
 VISA MASTERCARD AMEX Date d'exp. _____

_____ / _____

Nom du détenteur de la carte
(en caractères d'imprimerie) _____

Signature _____